



Problème avec garagiste, obligation de résultat ?

Par **mamsolo**, le **01/07/2011** à **06:07**

Bonjour, Suite à un voyant allumé j'ai laissé ma voiture à mon concessionnaire hier. Il a diagnostiqué un problème de bougies et m'a indiqué le montant par tel : 231 € pour changer 4 bougies avec 1h de main d'oeuvre. J'ai donné mon accord verbal. Au moment de récupérer ma voiture il m'annonce qu'il n'a changé que 3 bougies. La 4ème a cassé quand il a voulu l'extraire car elle était oxydée. Donc, il a changé 3 bougies sur les 4, mon voyant est toujours allumé et il me demande de payer le prix convenu. Première chose : dois-je payer ? Plus grave, il me dit qu'il ne sait pas combien d'heures il lui faudra pour ôter la bougie cassée, que je devrai payer ces heures supplémentaires, avec un risque qu'il n'y parvienne pas, auquel cas il faudra changer la culasse ! Coût : supérieur à 1000 € ! Vite, que dois-je faire ? payer ce qui n'est pas réparé ? a-t'il le droit de conserver mon véhicule si je ne paye pas ? Et puis s'il a cassé la bougie en voulant l'enlever et que cela a pour conséquence un changement de culasse, est-ce à moi de payer ou doit-il assumer ??? Merci de me répondre, je ne sais pas quoi faire et en attendant je suis sans voiture.

Par **pat76**, le **02/07/2011** à **15:26**

Bonjour Vous lui dites que vous allez venir avec un inspecteur de la répression des fraudes auquel il expliquera le problème de la bougie cassée et l'obligation de changer la culasse s'il n'arrive pas à extraire la bougie qu'il a cassée. A mon avis, il devrait changer de registre. Vous n'avez rien signé donc il devra justifier que vous aviez demandé des travaux sur votre véhicule.